

Luxembourg, le 4 décembre 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement et à Monsieur le Ministre de l'Économie :

« Trouver des emplacements pour l'installation d'éoliennes disposant de vents réguliers et suffisamment forts tout en respectant une certaine distance vers les zones d'habitation devient de plus en plus difficile. Voilà pourquoi quatre Länder d'Allemagne (Hesse, Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat et Thuringe) ont commencé à installer des parcs éoliens en pleine forêt. Il est par exemple possible d'abattre des conifères et de les remplacer par des arbres d'une valeur écologique plus grande pour les forêts.

Dans ce contexte nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement et à Monsieur le Ministre de l'Économie :

- *Quel est l'opinion du gouvernement concernant les parcs éoliens installés en forêt ?*
- *Est-il envisageable d'installer des éoliennes dans les forêts luxembourgeoises ?*
- *Dans l'affirmative, est-ce que des sites propices à l'installation de telles éoliennes ont déjà été identifiés ?*
- *Est-ce que l'installation d'éoliennes dans nos forêts est prévue dans le futur Code forestier ?*
- *Quand Madame la Ministre compte-elle déposer le projet de loi relatif au Code forestier ?»*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

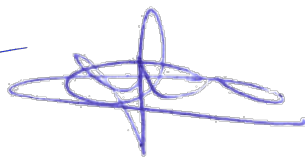
Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.



Max HAHN
Député



Claude LAMBERTY
Député